

Document 5

LIBRE-ECHANGE ET MONDIALISATION :

L'économie marocaine sur la voie de l'intégration :

Sur le plan régional, l'accord de libre-échange (ALE) d'Agadir entre le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie, entré en vigueur depuis mars dernier, est de nature à accélérer cette tendance en renforçant les capacités compétitives dans le sens d'un partenariat Sud-Sud propice à de meilleurs équilibres dans le cadre du partenariat euroméditerranéen mis en route par le processus de Barcelone de 1999.

En outre, une année après l'entrée en lice de l'ALE entre le Maroc et les États-Unis, «les premières retombées positives sont enregistrées, notamment en terme d'investissement direct d'entreprises américaines dans des secteurs de pointe dans notre pays», fait ressortir le ministre Salaheddine Mezouar. Tandis que l'accord de libre-échange avec la Turquie, démarré le 1er janvier 2006, est avantageux par définition puisque les conventions stipulent expressément l'accès immédiat des produits industriels d'origine marocaine au marché turc au moment où ceux du partenaire européen seront soumis à un démantèlement progressif sur dix années en matière de droits de douane et de taxes à l'importation. Le chapitre agricole entre ces deux pays est fondé sur un échange de concessions par listes de produits conjointement arrêtés.

Source : La Gazette du Maroc n° 554 du 08 décembre 2007

T.A.F

- 1) Définir un accord de libre-échange (ALE).
- 2) Relever du document les différents ALE conclus entre le Maroc et les autres pays.
- 3) Le Maroc a conclu plusieurs ALE, relever du document et d'après vos connaissances les avantages et les limites de ces accords pour l'économie marocaine.
- 4) Expliquer un démantèlement tarifaire.
- 5) Avec la conclusion des derniers ALE, le Maroc peut-il dépasser les contraintes de la concentration sur le marché européen ? Expliquer.